

# SOLID'AIR CentrOuest

Janvier 2024



N°25

## Edito

### Départ du Directeur Général : un bilan fragilisant la DGFIP et une regrettable polémique

Jérôme Fournel va rejoindre la direction du cabinet de Bruno Le Maire au ministère de l'Économie. Nous attendons désormais de connaître le nom de la ou du prochain Directeur Général. Dans son message de remerciements du 12 janvier 2024 en ligne sur Ulysse, le Directeur Général sortant s'est livré à un bilan de son action. Au-delà de l'exercice classique d'auto-satisfaction, reconnaissons à l'intéressé d'avoir associé les personnels (« le mérite vous en revient »), ce qui est moins condescendant que les vœux du Ministre de l'Économie et des Finances le 22 décembre dernier (« Et je n'oublie pas le travail plus modeste, quotidien et essentiel dans toutes les directions »). Faut-il comprendre que hors Bercy, rien n'a d'importance ? Reconnaissons également au DG sortant d'avoir fait preuve de lucidité (« Je n'ai certainement pas tout réussi. Cela est parfaitement vrai. »). Toutefois, ce n'est pas parce que l'on utilise trois fois le mot « immense » que le bilan revêt ce qualificatif ! Faut-il reparler du grand moment de la campagne GMBI ? **Doit-on évoquer les résultats de l'observatoire interne symbolisant la grave dégradation des conditions de travail au sein de la DGFIP ?**

Le Directeur Général sortant laissera également une polémique. Solidaires Finances Publiques a découvert via une enquête de Médiapart, que l'arrivée de Neymar au PSG en 2017 avait été facilitée par le rôle joué par le ministre de l'Action et des comptes publics de l'époque, Gérard Darmanin, et son directeur de cabinet, un certain Jérôme Fournel. Nous y

apprenons que pour limiter le coût de rachat du joueur, le Qatar, propriétaire du PSG, exigeait que cette somme ne soit pas soumise aux impôts et cotisations sociales normalement dus et qu'un rescrit a été fait dans ce sens. Selon Médiapart, les cabinets de conseil fiscal du club concluaient à l'imposition probable du montant de la clause libératoire et à son assujettissement aux cotisations sociales, pour un montant global de 88 millions d'euros de recettes publiques. Dans la note blanche que le DG a lui-même adressée au club, il est souligné que les URSSAF se sont prononcées dans le sens de l'assujettissement dans des cas semblables concernant des joueurs de rugby. Cet évitement d'impôt rendu possible par le rescrit de l'administration nous heurte au regard de son montant mais aussi du traitement privilégié dont aurait pu bénéficier le PSG. Exemplarité quant tu nous tiens !

### La DIRCOFI Centre-Ouest bénéficiaire des redéploiements d'emplois

Au titre des redéploiements des emplois 2024, **le solde à la DIRCOFI Centre-Ouest sera de +9 emplois (1 A+ et 8 A) au 1er septembre prochain.** Ce solde positif est accueilli positivement par Solidaires Finances Publiques. Cependant, pour les motifs qui vous sont exposés ci-après (cf. article « CSA L du 10/01/2024 EXPLICATION DE VOTE »), notre organisation a voté contre le projet de répartition des « créations » de postes à la DIRCOFI Centre Ouest au CSA L du 10/01/2024.

### HMI en visio le jeudi 18 janvier 2024 de 9H30 à 10H30 sur les mutations :

A l'occasion d'une heure mensuelle d'information syndicale en visio, les représentant.es

### Citation du mois

**"IL N'Y A QUE DEUX JOURS DANS L'ANNÉE QUE RIEN NE PEUT ÊTRE FAIT. L'UN S'APPELLE HIER ET L'AUTRE S'APPELLE DEMAIN. AUJOURD'HUI EST LE BON JOUR POUR AIMER, CROIRE, FAIRE ET SURTOUT VIVRE.", DALAI LAMA**

### La lanterne sociale

**L'éclair de lucidité du mois : "S'il y a une chose que notamment que je n'ai pas réussie, c'est de vous convaincre..." Jérôme Fournel**



## EDITO (SUITE)

de SOLIDAIRES DIRCOFI Centre-Ouest répondront à vos questions sur les mutations (nouvelle application Mouv'RH, modifications des Lignes Directrices de Gestion) ; la campagne de mutation se termine le 22 janvier 2024 pour les cadres A (inspecteurs) et le

26 janvier 2024 pour les personnels de catégories B et C. Vous pourrez participer à cette visio (possible en présentiel pour les Rennais) à partir du **lien de connexion suivant : <https://meet.goto.com/202791941>**

**Les représentant.es SOLIDAIRES de la DIRCOFI Centre-Ouest vous souhaitent une excellente année 2024 pour vous et vos proches ainsi qu'une santé à toute épreuve.**



## LA NOUVELLE ET LUMINEUSE CHARTE GRAPHIQUE DE LA DGFIP

Que dire de cette nouvelle charte graphique, apparue à la fin de l'année 2023 et adoptée aussi sur l'application Adélie.

C'est blanc, c'est lumineux, cela marque la rétine. Et là, difficile de ne pas relever que cela va à l'encontre des standards actuels. En effet, la tendance est au mode sombre. À ne pas confondre avec le « mode nocturne » qui a pour effet de jaunir l'écran afin de réduire l'exposition de l'utilisateur ou de l'utilisatrice aux lumières bleues.

Nous parlons bien ici du mode sombre qui tend à se généraliser. En effet, il présente quelques avantages, à commencer par une meilleure protection de la rétine. Le mode sombre est en effet capable de réduire à néant la lumière bleue qui l'affecte. Pour être complet, il faut toutefois préciser qu'avec un fond noir, l'œil est victime d'un « effet de

halo » qui peut rendre le texte blanc moins lisible. Ce phénomène est accentué chez les personnes souffrant d'astigmatisme. Le mode sombre n'est donc pas adapté pour tout le monde, mais peut faire l'objet d'une adaptation pour les personnes concernées.

En outre, sur les écrans récents, de type OLED, le choix du mode sombre permet de réaliser des économies d'énergie importante (certains évoquent une fourchette comprise entre 40 et 50 %), car sur ce type d'écran pour obtenir du noir, il suffit tout simplement de ne pas activer le pixel concerné. Il n'est pas certain que ce type d'écran soit encore très répandu à la DGFIP, car ces écrans demeurent plus onéreux et le confort visuel des agents n'est pas forcément un critère retenu au moment de la décision d'achat.

Alors que le mode sombre se

généralise, la DGFIP se félicite de la nouvelle charte graphique davantage fatigante pour la rétine des agents et plus énergivore. Nous sommes malheureusement habitués aux choix qui se veulent modernes mais qui sont guidés par des motifs superficiels, en l'occurrence, la nouvelle charte graphique, elle flashe !

L'apparence, toujours l'apparence. Parmi les nouveautés soulignées, figure désormais la couleur qui vient dans les déclarations de TVA consultable dans Adélie. Mais ce qui n'est pas indiqué, c'est le fait qu'Adélie ne permet plus de télécharger les déclarations de TVA par lot et encore moins l'exhaustivité des CA3 d'une entreprise. C'était pourtant bien pratique, pour un vérificateur de pouvoir enregistrer, en une seule opération, toutes les déclarations de TVA de la société au format pdf sur son

## LA NOUVELLE ET LUMINEUSE CHARTE GRAPHIQUE DE LA DGFIP (SUITE)

ordinateur pour pouvoir ensuite les consulter au gré des besoins du contrôleur.

Mais la couleur des nouvelles CA3 a son prix et surtout son poids en octets. La CA3 est désormais plus lourde. À titre d'exemple, pour le même mois, la nouvelle mouture d'une CA3 pèse 85 ko, contre seulement 12 ko, dans l'ancienne version, soit un écart de 1 à 7. Pour une direction férue de statistiques, un tel écart laisse rêveur. Ce surpoids se traduit par un encombrement de la bande passante. Il est donc logique d'éviter les téléchargements par lots, qu'importe si cela affecte la qualité de travail des agents. Il est regrettable que désormais le téléchargement d'une déclaration de la période vérifiée, outre son caractère chronophage, se traduira par une dégradation du bilan carbone de la DGFIP et par une détérioration de la fluidité du réseau intranet pour

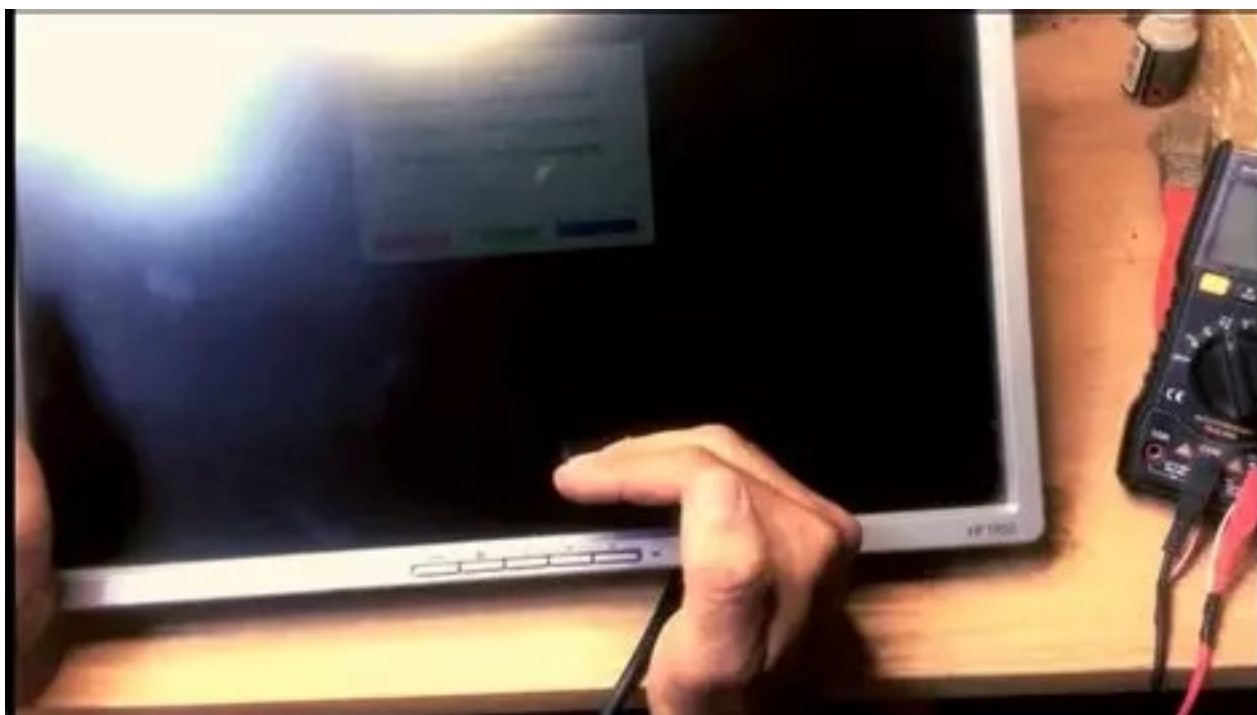
l'ensemble des utilisateurs.

Et ce que beaucoup d'utilisateurs ont remarqué, c'est que désormais le résultat de l'entreprise présenté dans le « Tableau des déclarations IS » est systématiquement indiqué en rouge. Or comptablement, l'usage du rouge est réservé aux nombres négatifs. Outre que cela révèle une méconnaissance des usages par les concepteurs de la nouvelle version d'Adélie, cela ne facilite pas l'appréhension des résultats de l'entreprise lors d'une consultation.

En outre, toujours dans Adélie, le « Montant à payer ou <crédit de TVA> en € » demeure en noir, que l'entreprise doive payer de la TVA ou soit en situation créditrice. Certes, les montants créditeurs sont indiqués entre les signes inférieurs et supérieurs, mais l'usage du rouge pour les montants négatifs serait

apprécié. D'autant que les puristes rappelleront qu'à défaut d'utiliser le signe « - », les montants négatifs doivent être encadrés de parenthèses.

Et en cette période où le pouvoir d'achat des agents ne cesse de diminuer sous l'effet des coups de râpe de l'inflation, où il serait nécessaire de renforcer la fiabilité d'applications comme CFIR dont les erreurs peuvent avoir de graves conséquences, où les champs de RIALTO servant à indiquer l'adresse du contribuable proposent un nombre de caractères trop réduits, nous sommes invités à nous réjouir de la nouvelle charte graphique d'Ulysse. Décidément, nous n'avons pas le même sens des priorités.





## CSA L DU 10/01/2024

### EXPLICATION DE VOTE SOLIDAIRES

Le Président du CSA L de la DIRCOFI Centre Ouest nous a présenté le 10/01/2024 le projet EMPLOIS pour 2024.

Ce projet laisse apparaître un solde positif de +9 emplois dont 1 IP et 8 A.

Ce solde positif est accueilli positivement par Solidaires Finances Publiques. Cependant, nous n'oublions pas que sous ces effets d'annonces édulcorées, l'augmentation des effectifs de la DIRCOFI Centre Ouest, et des autres directions spécialisées de la sphère du contrôle fiscal n'est en fait que le transfert d'emplois supprimés dans d'autres directions dans lesquelles les agents et les agents souffrent.

La Direction, suivant les préconisations nationales d'orientation issues du cadre d'objectif et de moyens, entend doter ces emplois à la lutte contre la fraude patrimoniale.

Ainsi, pour accompagner la montée en puissance sur cet axe stratégique majeur, elle propose une répartition telle que :

	Emplois affectés	localisation
Cellule programmation fraude patrimoniale à la BEP	2 ETP A	RENNES
Vérificateurs BPAT	3 ETP A	RENNES
PPI	1 ETP A	ORLEANS
Adjoint de la division 3 chargé de la fraude patrimoniale	1 ETP IP	RENNES
Emploi BIL à la division 1 des ressources	1 ETP A	RENNES
Vérificateur contrôle fiscal informatisé SIII	1 ETP A	NANTES

Cette répartition, essentiellement rennaise (7 ETP) pose une question matérielle essentielle à la bonne installation des nouveaux et nouvelles collègues, et au delà, celle de tout l'immeuble Solférino. Or, la Direction, tout à fait consciente de ces difficultés, prévoit ne pas disposer des budgets nécessaires à la bonne installation de nos collègues. Solidaires Finances Publiques dénonce ce manque de considération pour les conditions de travail des agents et agentes et s'interroge sur la pérennisation de ces postes à la lutte contre la fraude patrimoniale.

De plus, Solidaires Finances Publiques regrette que la division 5, pourtant manifestement sous dimensionnée humainement, notamment à la cellule ERICA, ne fasse pas du tout partie des orientations de la Direction en matière d'emplois.

Pour ces raisons, Solidaires Finances Publiques a voté CONTRE le projet de répartition des créations de postes à la DIRCOFI Centre Ouest au CSA L du 10/01/2024.

